

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPMAN, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSEAU, Editeur.

LES CLOCHES

La Messe du petit jour

A Paris, l'ouvrage manquait. Des quelques sous amassés à grand'peine, il ne restait rien. Le maître du garni ne voulait pas entendre raison ; à la pension plus de crédit.

Agé de quarante ans, solidement constitué, du nerf et du cœur à l'ouvrage, le compagnon charpentier ne demandait pas mieux que de travailler, et dur ; mais voilà ! le travail est devenu rare, n'en trouve pas qui veut.

En cette occurrence, l'ouvrier avait décidé de se mettre sur le "tour de France" et de laisser derrière lui, sans regret, le pavé boueux de la grande cité enfumée ; il songeait aux arbres des forêts, aux grands bœufs rêveurs qui paissent dans les prés ; il était persuadé que le grand air lui suffirait pour vivre et que le manteau d'or que le soleil poserait sur ses guenilles de miséreux saurait bien le garantir du froid.

Le voilà donc parti. Les premiers temps, ça marche assez bien ; quelques corvées faites chez des cultivateurs l'autorisaient à s'asseoir devant la table sur laquelle fumait la soupe aux choux, et à dormir dans les granges, ayant pour couverture le foin qui sent bon.

Hélas ! vinrent des jours (il traversait les immenses et belles plaines du Vexin et de la Beauce) où toute occupation lui fut interdite.

Il fut bientôt obligé d'avoir recours aux billets de logement et aux secours que veulent bien accorder certaines municipalités aux voyageurs munis de papiers en règle.

Cette façon de mendier répugnait à l'homme habitué à vivre de son labeur. Aussi se trouvait-il heureux lorsque en échange d'un coup de main, il s'était procuré un morceau de pain ; pour le manger à l'abri et se reposer, il préférait la hutte d'un cantonnier à l'écurie offerte, souvent en manquant.

Ses effets n'étant plus entretenus furent bientôt en loques et son petit baluchon vidé ; ses lourds souliers déchirés aux empeignes, percés sous la semelle, pompaient l'eau des chemins et laissaient voir ses pauvres pieds écorchés.

Alors mourant de faim, presque nu, il pensa à reprendre le chemin de la capitale. Il avait entendu dire que les travaux du Métropolitain et ceux de Paris-port-de-Mer allaient commencer, et il comptait bien y trouver de l'embauche.

Mais la route était longue ; comment vivre ? Un jour qu'il avait gagné quelque argent, il acheta du fil de laiton ; une idée lui était venue.

Dans les premiers bois qu'il rencontra, avec attention il inspecta les coulées de lièvres et de lapins. Bien caché dans un fourré, il confectionna des collets.

—Peut-être aurai-je la chance de déjeuner demain, se disait-il. Depuis si longtemps il avait faim et il était si aigri que la question de propriété ne se présentait même pas à son esprit.

Le soir venu, le vagabond plaça

ses engins, puis il s'étendit au pied d'un grand chêne et s'endormit.

Au petit jour l'ouvrier charpentier se réveilla, frissonnant sous la rosée. Il s'empressa de visiter ses pièges. Un malheureux lapin s'était laissé prendre et gisait étranglé par le nœud coulant.

L'homme eut une grande joie. — Ah ! gredin, quelle belle culbute tu vas faire dans ma gamelle ! Des pommes de terre allongeront la platee et de ta peau que je vendrai, j'aurai quelques sous pour acheter du pain.

Et il s'appropriait à décrocher le mort.

Comme il posait la main dessus, une voix sèche dit derrière lui :

— Au nom de la loi je vous arrête et vous dresse procès-verbal. Le braconnier se retourna. Un homme était là, armé d'un fusil ; une plaque en argent où piquaient les rayons du soleil levait et sur laquelle étaient gravés ces mots : LOI. S. - garde particulier de M. X... était accrochée à la courroie d'une carna-sière lui battant le flanc.

— Monsieur, dit le charpentier je suis un ouvrier sans travail et sans ressources ; depuis longtemps je vais par villes et villages et je ne trouve rien à faire. Partout j'ai été rebuté. Voyez comme je suis misérable, mes effets ont des trous, j'ai faim, un lapin ne ruinera pas votre maître ! Et puis tenez, prenez-le, mais, je vous en prie ne me faites pas mettre en prison. Qu'y gagneriez-vous ? Bien sûr, vous vous reprocheriez cette action...

Le garde, esclave de sa consigne, ne voulut rien entendre. Portant le corps au délit, il emmena le vagabond chez le maire de l'endroit.

Le braconnier fit à ce dernier le même récit de ses souffrances. Le magistrat aurait bien lâché, mais voilà ! le garde tenait à sa prise ; il ne voulait pas, disait-il, risquer de perdre sa place en ne faisant pas son devoir ; du reste, il faisait un exemple, on lui volait son gibier ; comme on ne pouvait en référer au maître absent, le maire céda et les gendarmes furent appelés.

Les menottes aux mains, transi sous la pluie qui s'était mise à tomber, ayant peine à suivre les chevaux des agents, le gueux fut mené à la maison d'arrêt de la sous-préfecture la plus proche.

Quelques jours plus tard il comparait devant les juges de la correctionnelle qui le condamnaient à un mois de prison pour braconnage et à quinze jours de la même peine pour vagabondage.

En prison, cet homme, qui cependant n'était pas foncièrement mauvais, eut de terribles accès de colère. L'essai d'être son propre juge et se mit à fouiller sa conscience ; malgré ses efforts il ne put se convaincre d'avoir commis une action tellement blâmable qu'il méritât d'être frappé d'un si cruel châtement.

Un isolement et ses réflexions le portèrent, c'était fatal, à croire les autres hommes plus méchants qu'il n'était lui-même. Après s'être jugé et s'être accordé des circonstances atténuantes à leur tour il jugea ceux qu'il croyait ses ennemis il fut involontaire-

ment partial et les condamna sans rémission.

On devine le résultat de telles méditations. Il sortit de prison le cœur ulcéré, haineux, se promettant bien de se venger.

Le charpentier put enfin trouver de l'ouvrage et se mit au travail avec acharnement. De temps en temps il se rendait au village sur le territoire duquel il s'était laissé prendre en flagrant délit de chasse prohibée et s'informait des habitudes du garde qui l'avait arrêté.

Un matin d'automne, abrité sous un taillis dont les feuillages déjà rouillés formaient autour de lui comme un encadrement, un individu se tenait accroupi, immobile, l'œil au guet, tenant un fusil.

A certains moments, froid, le regard sombre, l'homme à l'affût épaulait son arme comme pour se rendre compte qu'elle était bien à sa main ; aucune contraction ne secouait ses muscles, à d'autres instants au contraire, son visage était pâle, il tremblait de tous ses membres.

Sans méfiance, humant l'air frais, marchant plane-plane, un autre homme gravissait la montée menant aux bois ; à sa vue la sentinelle reprit son aplomb et, sans un tressaillement elle baissa lentement le canon de son fusil dans la direction de celui qui venait...

Six heures sonnaient et le curé du village voisin entra à l'église suivi de deux enfants.

Pendant que ces derniers étaient occupés à étendre la nappe de l'autel, allumaient les cierges, mettaient en place le Missel et les burettes, le prêtre se suspendit à la corde de la grosse cloche, qu'il mit en branle avec peine ; bientôt le métal envoya à tous les échos son invité aux chrétiens, les conviant au premier office du jour. Les fidèles arrivèrent et, après avoir revêtu les effets sacerdotaux, l'officiant monta à l'autel.

À l'élevation la porte du temple s'ouvrit brusquement et livra passage à un nouveau venu qui, les yeux hagards, le teint livide, arrivait essoufflé, en nage, muni d'un instrument de mort.

La clochette de l'enfant de chœur se fit entendre : les assistants à genoux sur les dalles s'inclinèrent très bas ; l'étrange visiteur courba la front, se signa, et la messe fut dite sans autre incident.

L'office terminé, tout le monde se retire, seul l'inconnu resta ; il fait signe à un petit clerc et le prie de dire à M. le curé qu'une personne désire lui parler.

Quelques minutes plus tard, le prêtre et l'étranger étaient en présence.

— Que puis-je pour vous être agréable ? — M. le curé, voilà. Tout à l'heure j'ai failli tuer une créature du bon Dieu, c'est dans cette intention que j'ai acheté le vilain outil que voici ; j'étais en embuscade au coin du bois de la Châtaigneraie, attendant mon ennemi le garde S... j'avais déjà épaulé mon fusil, le doigt sur la détente, je visais l'homme, lorsque tout à coup j'ai entendu sonner la messe.

Je ne sais pourquoi, mais mon

sang ne fit qu'un tour et puis se glissa dans mes veines ; à ce moment seulement j'ai eu la vision de l'horreur du crime que j'allais commettre ; alors, comme un fou, au grand dissimulé galop, je me mis à courir et je suis arrivé ici, assez tôt pour recevoir votre bénédiction.

Mais écoutez, M. le curé, je suis misérable, je le confesse, car je suis là comme un levain de rancune qui bouillonne en moi si comme par miracle, aujourd'hui, j'ai pu échapper à la tentation, qui sait ce qui se passera demain ? Mon Dieu ! qui m'empêchera d'être un assassin !...

— Moi, interrompit le prêtre, ou plutôt Celui qui veut l'oubli des injures. Et il ajouta d'une voix douce :

— Vous devez avoir beaucoup souffert, mon fils.

— Oh ! M. le curé, si vous saviez !...

L'ouvrier charpentier dit ses misères et ne cacha point ses rancœurs ; arrivant à l'époque de son arrestation, il répétait sans cesse :

— Pour un lapin, la prison, le déshonneur ! En plein tribunal être traité de paresseux, de voleur !

— Moi un paresseux ! Tenez, M. le curé, voyez ces mains calleuses et durcies par un quart de siècle de labeur assidu, et dites si ce sont là les mains d'un paresseux.

— Est-ce ma faute si un jour, abandonné par les chemins, nul ne s'occupant plus de moi que d'un pauvre vieux chien malade que tout le monde chasse à coups de pied, sans plus de défense que cet animal, et si en moi la bête ayant trop faim, elle s'est emparé d'une pièce de gibier ? Suis-je donc si coupable, pour qu'on me prenne au trébuchet comme un renard et pour qu'une fois libre, la foule me poursuive en criant hou, hou, au voleur ! Ah ! c'en est trop.

— Consolez-vous, mon enfant ne soyez point irrité ; un autre a beaucoup plus souffert que vous. Il a été flagellé, souffleté, couronné d'épines, puis condamné au plus ignominieux des supplices ; avant de mourir, il n'eut que des paroles de pardon pour ses bourreaux et cependant il était innocent des crimes dont on l'accusait lui.

— Qui donc celui-là ? — Notre Sauveur.

— C'est vrai ; seulement Jésus était Dieu et moi...

— Et vous son fils, vous êtes un brave homme, interrompit le prêtre, un bon fils qui, malheureusement, a eu tort le jour où il a oublié ce commandement de Dieu :

— "Le bien d'autrui tu ne prendras." Le braconnier eut encore un moment l'instinct de la révolte :

— Mais, mon père, est-il bien certain que j'ai pris le bien d'autrui ? Tout le monde n'a-t-il pas droit au gibier comme à tous les autres biens de la nature ? Un seul homme a-t-il le droit d'en garder la plus grosse part en disant : Tout cela est à moi ; la plaine, la forêt, la moisson, le blé qui fait le pain, la vigne d'où sort le vin qui fortifie les vieillards, n'est-ce pas à la communauté, à tous les enfants du Créateur.

— Mon cher fils, je ne veux pas vous suivre sur ce terrain ; j'ai pas à connaître de la répartition des riches-

se : elle doit être équitable, puisque Dieu permet qu'elle soit ainsi faite. Mes biens ne sont pas de ce monde " a dit le Christ, et comme je crois à son éternelle justice, je prie le divin Maître de donner la patience aux humbles et la bonté aux forts. Faites de même, mon ami, et, croyez-moi, vous aurez bien des soucis de moins !

Mais nous voici loin de notre sujet ; à l'instant même, je désire vous raccommoder avec le garde S... un brave homme aussi, et qui ne pouvait avoir aucun sujet d'animosité contre vous, le jour où il remplissait ses pénibles fonctions.

— Pour ça, jamais ! se récria l'ouvrier.

— Il le faut mon enfant, fit le prêtre avec un bon sourire, venez.

Le charpentier s'inclina et se laissa emmener. Une heure ne s'était pas écoulée que l'abbé mettait la main du braconnier dans celle du garde forestier.

La tâche que s'était imposée le prêtre n'était pas achevée. D'abord, ne voulant pas perdre son protégé de vue, il le fit loger près du presbytère et lui procura du travail dans la paroisse. Ensuite il fit tant de démarches qu'il parvint à faire réhabiliter l'ancien condamné.

Comme ce jour-là l'ouvrier charpentier fut heureux !

Ce dernier est maintenant établi dans la localité ; il traite ses ouvriers avec douceur, inutile de dire que M. l'abbé... est devenu son meilleur ami.

Le patron charpentier s'est marié. Tous les matins quand tinte la première messe du jour, sa femme et ses deux bébés adressent au Ciel une fervente prière. Lui, remercie la Providence de l'avoir remis dans le droit chemin et d'en avoir fait un honnête homme.

NEMOS

LE CARDINAL HERGENROETHER

(De l'Univers.)

Le défunt cardinal occupait le deuxième rang, par ordre de promotion, parmi les cardinaux-diacres. Il avait été créé par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, au consistoire du 12 mai 1890, en compagnie de LL. EE. les cardinaux Joseph Pecci et Henry Newman, qui l'ont, il y a quelques mois, précédé dans la tombe.

Né le 15 septembre 1824 à Warzbourg, ancienne et illustre capitale de la ci-devant principauté ecclésiastique de ce nom, il y fit ses premières études, puis se rendit à Rome au collège germanique pour faire sa théologie. Ordonné prêtre, il entra dans son diocèse natal, où il remplit pendant quelque temps les fonctions de vicaire à Zelligen. Il quitta ce poste pour se vouer à l'enseignement à l'université de cette ville, où pendant près de trente ans il occupa, avec beaucoup de distinction une chaire de droit canon et d'histoire ecclésiastique.

A peine installé en sa chaire, il fonda sa réputation littéraire et scientifique par sa première œuvre : *Pho-tius*, ouvrage de trois volumes, qui lui valut l'honneur d'être appelé à Rome par Pie IX, de sainte mémoire,

pour y prendre part aux travaux préparatoires du concile œcuménique du Vatican.

Dans les controverses soulevées avant et pendant le concile par Döllinger, Friedrich et autres, l'abbé Hergenroether se trouva au premier rang de leurs adversaires. Au *Janus* des adversaires de l'Infaillibilité pontificale l'abbé Hergenroether apposa son *Anti-Janus* contre lequel se brisèrent tous les efforts de Friedrich, de Döllinger et de leurs acolytes.

Après le concile l'abbé Hergenroether reprit sa chaire et ses études ecclésiastiques en même temps, il défendit l'Eglise et la Papauté contre le kulturkampf. Son grand discours sur l'essence de l'Eglise prononcé au congrès catholique de Fribourg en 1874 fit une véritable sensation en Allemagne alors en plein kulturkampf. Entre temps il publiait son *Manuel d'histoire ecclésiastique*, une monographie remarquable sur le cardinal Maury, et mit la main à un abrégé d'histoire de la Papauté. Membre de la société littéraire allemande de Goerres, il y débuta par un opuscule très savant sur Athanasie le Grand.

L'abbé Hergenroether fut en outre un des plus zélés collaborateurs de l'encyclopédie ecclésiastique de Wetzer et Welte (*Kirchenlexicon*).

Dès 1877, le Souverain Pontife le nomma prélat domestique, puis l'appela à Rome pour lui confier la direction des archives apostoliques ; les registres de Léon X constituèrent le plus important monument de son activité littéraire, à cette époque de sa vie, si bien remplie.

Le cardinal Hergenroether occupait outre le poste si important de prélat des archives apostoliques, d'autres charges en cour de Rome. Il faisait partie des Sacrées Congrégations du Concile et de l'Index, des affaires ecclésiastiques extraordinaires et des études.

Il était en outre protecteur de l'église nationale des Allemands de Sainte-Marie dell'Anima de la congrégation des sœurs de la Croix, dites d'Ingenbohl, des sœurs de Notre-Dame, de la Société littéraire allemande dite de Goerres, et membre de la commission pour les études historiques.

Comme cardinal-diacre, il portait le titre de Saint-Nicolas in carcere, dont il se démit le 24 mars 1884 pour opter pour celui de Sainte-Marie in via lata, devenu vacant par suite de l'option de S. Em. le cardinal Mertel en faveur de celui de Saint-Laurent in Damaso.

Les travaux et les labeurs consacrés pendant tant d'années au bien de l'Eglise, aux sciences ecclésiastiques et historiques, à la gloire de papauté sont pour la mémoire du cardinal Hergenroether autant de glorieux titres qui lui survivront. Le Sacré-Collège dont il fut un des ornements et les pays de langue allemande dont il fut une des plus grandes gloires scientifiques, ressentiront vivement cette perte.

Selon la volonté du défunt cardinal, sa dépouille sera déposée en l'église abbatiale de Mehrerau, où Son Eminence a rendu son âme.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

21 Octobre 1890 - No 22

LA CHASSE AU MILLION

(SUITE)

Mais si vite que fut sa marche, plus rapides encore étaient les progrès de l'incendie ; du rose la base du nuage passait au rouge pourpre, dix minutes plus tard le feu qui couvait à l'intérieur se fit jour au dehors ; des langues de feu se tordant au-dessus du brasier s'allongèrent vers la grande voile que sans doute l'équipage avait été impuissant à carguer, en coupèrent les attaches et la changèrent en une nappe de flammes que le vent secouait comme un drapeau ardent.

Ce fut alors un spectacle atroce que celui de toutes ces sionettes noires hurlant, se bousculant sur ce fond de flammes au-dessous d'une copole de fumée que trouaient les mâts aux cordages desquels grimpaient l'incendie.

Deux canots, les seuls dont le navire en feu fut pourvu, surchargés de fugitifs, coulèrent à pic.

Bondissant de vague en vague le *Guadalquivir* n'était plus qu'à deux cents mètres de l'épave noircie, lors-

que deux des mâts s'abattirent entraînant avec eux vergues, agrès de voilure. Presque au même instant une première explosion brisant le pont en éclat, fit pleuvoir sur celui du "Guadalquivir" des débris enflammés, des boulets dont l'un atteignit la machine et une bombe qui heureusement ricocha sur les bastingages sans blesser personne.

Le danger devenait trop imminent pour que le commandant du "Guadalquivir" crût pouvoir exposer plus longtemps ses passagers et son équipage.

Un brusque coup de sifflet ordonna de virer de bord ; mais quelque rapide que fut l'exécution de ce commandement, une seconde explosion, plus violente que la première, blessa grièvement une dame, au moment même où au nom de l'humanité elle protestait contre la barbare lâcheté d'un capitaine qui abandonnait à la mort des centaines de victimes, et en même temps du bout d'une verge basse où il bordait une voile, tomba à la mer un matelot dont le fracas de la détonation étouffa le cri d'angoisse.

Quelques minutes plus tard, au milieu des ténèbres presque instantanées qui, sous les tropiques succèdent à la disparition du soleil, une dernière explosion se faisait entendre suivie d'une énorme bouffée de flamme et d'une pluie de projectiles ardents, dernier bouquet de ce lugubre feu d'artifice.

L'effet en fut terrible, se soulevant sur sa proue entrouverte, la masse incendiée se redressa presque perpendiculairement, puis, entraînée par le poids de la partie immergée, s'enfonça en tournant dans l'abîme, entraînant avec elle une dizaine de malheureux qui s'y cramponnaient avec la fureur du désespoir.

Le drame était fini, le "Guadalquivir" se rapprocha alors, lançant des bouées surmontées d'un fanal, et envoyant dans toutes les directions des canots pour recueillir les naufragés.

Peut-être le généreux commandant fut-il assez heureux pour arracher à la mort quelques victimes. Jack l'amine ne le sut jamais.

C'était lui qui du haut du beau-pré était tombé à la mer étourdi par le choc d'un fragment de bois qui l'avait atteint à la tête.

Son sang coulait en abondance, se sentant faiblir et dans l'impuissance de se faire entendre, il avait eu la présence d'esprit de s'attacher à un tronçon de mât, dont il se servit pour arriver jusqu'à un morceau de toiles enchevêtrées dans des débris d'agrès.

Sur cette espèce de radeau, un officier blessé, lui aussi, était assis qui sans prononcer une parole lui tendit la main en l'attirant vers lui.

Sans avoir même la force de le remercier, Jack laissa tomber sa tête sur les genoux de son sauveur et

s'évanouit.

Lorsqu'il revint à lui, l'officier qui lui servait d'oreiller était couché à la renverse dans une position tellement étrange pour un dormeur, que Jack ne voulant pas l'éveiller, essaya pointant de le relever, mais la main du dormeur, plus glacée que le marbre, n'était plus que celle d'un cadavre. Au loin, à plusieurs kilomètres de distance, on apercevait encore un feu rouge se balançant sur les vagues, le fanal d'arrière du "Guadalquivir" continuant sa course vers l'Europe.

Jack se trouvait de nouveau seul au milieu de l'Océan, mais dans une position plus périlleuse que jamais, car cette fois il n'avait pour tout refuge qu'un morceau de débris rassemblés par le hasard, que le hasard pouvait disperser.

Un autre aurait perdu la tête, mais lui avait couru de si terribles dangers, avait souvent vu la mort si près, qu'il s'était familiarisé avec elle ; il se recoucha.

Un grognement plaintif, presque suppliant, le fit se relever aussitôt ; sans doute l'officier n'était pas mort, ne pouvant le voir il lui parla, le palpa, posa sa main sur son cœur, le cœur avait cessé de battre.

De nouveau le grognement se fit entendre, mais plus faible.

Décidément le naufragé n'était pas le seul survivant du désastre, il appela, personne répondit.

Alors, s'approchant du bord avec précaution, il alla tâtant en avant.

D'abord il ne sentit rien que le bois ou la toile mouillée, puis tout à coup il recula la main avec frayeur, ce qu'il avait touché n'était ni une tête, ni un bras, mais une grosse patte velue cramponnée à son ile.

Son hésitation fut courte, la curiosité, la pitié peut-être, l'emporta ; de nouveau il allongea le bras.

Cette fois ce fut une tête poilue qu'il toucha, la tête d'un chien s'attachant à l'épave et n'y pouvant pas grimper, parce qu'il tenait à pleine gueule un enfant dont le visage frais et velouté s'appuyait sur la forte mâchoire de son protecteur.

Redoublant de précaution, Jack s'étendit à plat ventre, saisit l'enfant par sa robe et soutenant sa tête qu'entraînait en arrière une abondante chevelure alourdie par l'eau, il l'attira à lui.

Le chien parvint lui aussi à se hisser à bord, non sans peine, le pauvre animal, car il s'était épuisé en efforts pour sauver sa jeune maîtresse.

C'était un poids nouveau bien lourd, vu la fragilité de l'ilot ; cependant Jack ne le repoussait pas, au contraire, il lui fit une petite place auprès de lui ; le malheur rend frères.

Un bienfait n'est jamais perdu, quoique à dire vrai le paiement s'en fasse souvent longtemps attendre. Dans cette circonstance il n'en fut pas ainsi, car presque aussitôt en flouillant entre les plis de la toile pour s'y préparer un logement confortable, le chien découvrit à son sauveur le manche de la hache que Jack tenait entre ses mains au moment de sa chute, et qui, élevée avec lui, avait été lancée tout près de là, par le mouvement du navire.

Le naufragé n'eut garde de négliger une si précieuse trouvaille qui, entre ses mains, pouvait devenir l'instrument de son salut, et profitant de la lumière que lui prêtait la lune, qui venait de se lever, il commença à se servir de son instrument pour couper les tronçons d'amarres flottant autour de lui, comme une chevelure ; il lia fortement les pièces principales de son radeau, attacha l'enfant au centre de l'ilot, l'abrita de son mieux sous un pli, et abandonnant à la fureur du vent un autre fragment de toile dont un moyen d'une perche grossière, il s'était fait conner une manière de voile ; il s'assit tout pelotonné sur lui-même après de sa protégée.

On était-il ? il n'en savait rien, ne cherchait pas à le savoir, mais il avait maintenant confiance dans l'enfant, qu'il regardait comme son ange gardien. Sans bien connaître Dieu, il croyait en lui, il espérait en lui, et mentalement il récitait la seule prière qu'il sût, la plus belle, la plus puissante de toutes, le *pater*.

(A suivre)

Cette abbaye dans un site magnifique sur le lac de Constance, appartenait autrefois à l'ordre de saint Benoît. Sécularisée sous Joseph II, elle fut rachetée en 1854 par les religieux de l'abbaye cistercienne de Wettingen en Argovie, indignement chassés de leur pays et dépourvus par la Révolution radicale argovienne. C'est au milieu de ces bons religieux que le défunt cardinal venait chaque année passer une partie de ses vacances et c'est au milieu d'eux qu'il avait désiré de mourir. Dieu a exaucé ce vœu.

H. G. FROMM.

AVIS.

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$4 payables d'avance.

L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrérages, etc., devront être adressées au sousigné.

M. Leger Brousseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Bédard, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THIS. CHAPAIS.

Directeur-proprétaire du "Courrier du Canada," Rue Beaud, Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Ligne Allan. La compagnie d'assurance "La Royale." Tapis, Rideaux, — Glover, Fry & Co. Pour la saison. — Belian Bros. Société de Construction Permanente de Québec. Pension privée — Mde Vve M. Dion. Chemin de fer de Québec et Lac St-Jean. La Banque Nationale. — P. Lafance.

CANADA

QUEBEC, 21 OCTOBRE 1890

AVANT LA SESSION

La session provinciale approche. Nous avons hâte de voir si l'augmentation des dépenses semi-annuelles, et du personnel administratif va suivre la même progression ascendante que les années dernières.

Trois années du règne de M. Mercier nous ont apporté le résultat suivant :

Table with 3 columns: Item, 1886, 1889. Rows include Conseil législatif, Assemblée législative, Clercs sessionnels, Messag. sessionnels, Impressions, Divers, Clercs des départements, Salaires dans les départements, Contingents, Total de salaires.

En résumé : Sous les conservateurs en 1886 il y avait 149 employés. Sous les libéraux en 1889, il y en avait 174.

Augmentation 25. Sous les conservateurs, les salaires des employés, à part ceux du Conseil et de l'Assemblée législative, se montaient à \$233,027.

Sous les libéraux, les salaires s'élevaient à \$299,619. Augmentation de \$66,592. Ces chiffres ne sont guère rassurants pour l'avenir.

PETITE GAZETTE

Le lieutenant Eugène Panet, fils du colonel Panet, député-ministre de la milice, a quitté l'Angleterre pour l'Inde où il prendra du service dans le corps des Ingénieurs Royaux.

L'enquête dans l'affaire du meurtre de la Pointe-du-Lac a été reprise. Rien de nouveau n'a été révélé. La preuve ne contient absolument rien de nature à incriminer le jeune Houle, qui sera évidemment acquitté.

L'évêché et le séminaire des Trois-Rivières sont maintenant éclairés à la lumière électrique.

Tous nos compliments au Travailleur de Worcester qui vient d'entrer dans sa dix-septième année d'existence.

L'honorable F. D. Archibald sénateur de Sydney-Nord, est mort subitement à Sydney samedi dernier à l'âge de soixante-seize ans.

M. Archibald était conservateur et siégeait depuis 1868.

Le comte de Paris et ses compagnons visiteront mercredi les chutes du Niagara. Jeudi matin les voyageurs se rendront par le train spécial à Kingston d'où ils iront en yacht faire une excursion aux mille Îles jusqu'à Brockville. De Kingston, un train spécial les amènera à Montréal où ils arriveront vendredi soir à 8.10 heures. L'association St Jean-Baptiste présentera une adresse au comte de Paris dimanche matin avant la grand-messe, au cabinet de Lecture Paroissial.

Mgr Lonage a été nommé évêque de Dacca, Mgr Vanderboth, évêque de Lahore, et le R. P. Grouard, O. M. I. vicaire apostolique d'Athabaska.

Le sacre du Très Révérend Dennis O'Connor, recteur du collège de l'Assomption, de Sandwich, comme évêque du diocèse de London, a eu lieu, dimanche, à la cathédrale de Saint Pierre.

Mgr Walsh, archevêque de Toronto, a fait le sacre du nouveau dignitaire. Étaient présents Mgr Cleary, archevêque de Kingston, N. S. Maes, de Covington, Foley, de Détroit; O'Mahoney, coadjuteur de Toronto; Ritcher, de Grand Rapids et des représentants du clergé et des communautés religieuses venues de toutes les parties du Canada.

Après la cérémonie, les fidèles de London ont présenté une adresse de bienvenue et de félicitations à leur nouveau pasteur. C'est Mgr Foley, qui a prêché le sermon de circonstance.

Le soir aux vêpres, le nouveau prélat a officié et Mgr Maes a donné un éloquent sermon.

NOTRE-DAME-DES-ANGES

Québec, 17 octobre 1890.

M. le Rédacteur,

Je lis dans un article intitulé : "La Justice à Notre-Dame-des-Anges," inséré dans votre numéro du 17 octobre courant :

"Notre-Dame-des-Anges fut la première seigneurie accordée aux Jésuites du Canada. La concession date du 10 mars 1626. Bien que l'acte porte par le cachet officiel, il est assez singulier d'y lire que la borne-ouest de cette seigneurie est fixée au "second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairret."

"Ce second ruisseau, appelé du Berger, coule à une trop grande distance, pour que vraisemblablement il puisse être en dépit de la signature vicereine, considéré comme la limite-ouest, car dans les documents de l'époque, on trouve toujours que le ruisseau St-Michel sépare la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de celle d'Orsainville. M. Roy semble partager cette opinion, et pour nous, cette opinion est une autorité."

Je crains que vous ne vouliez rendre M. Roy complice d'une erreur qu'il n'a pu commettre que par inadvertance.

M. Roy est trop au fait des choses de notre histoire pour ignorer la mention que l'on trouve dans l'acte de concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux révérends Pères Jésuites "du second ruisseau au-dessus de la petite rivière dite communément Lairret" et trop bon notaire pour faire fi d'une partie aussi essentielle d'un acte revêtu d'un tel caractère d'authenticité.

Le second ruisseau au-dessus de la rivière Lairret, loin d'être à une grande distance du ruisseau St-Michel ne s'en trouve guère qu'à deux arpents. Dans une étude que j'ai lue à la dernière session de la Société royale, j'ai justement traité cette question de la limite ouest de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, et, pour appuyer ma prétention, qui est confirmée au texte de l'acte de concession, j'ai cru prouver que les révérends Pères Jésuites avaient fait fixer cette limite, parce que leur établissement se trouvait précisément alors sur le plateau situé entre la rivière St-Michel et cet autre ruisseau, endroit que j'assigne comme étant celui où Jacques Cartier a passé l'hiver de 1535 à 1536. Du reste, la parole est à M. Roy que je considère, moi aussi, comme une autorité sur ces matières.

Veuillez me croire, cher Monsieur, Votre très obéissant serviteur, PAUL DE CAZES.

THIBAUDEAU VS PACAUD

UN ACTE D'ACCUSATION

Le régime de M. Mercier peint par un libéral

Ecrasantes dénuciations

Toronto, 21 octobre 1890. — L'Empire public dans son numéro d'aujourd'hui la lettre suivante, écrite par l'honorable Rosaire Thibau deau à M. Ernest Pacaud, en mai 1889 :

Montréal, 18 mai 1889.

Mon cher Pacaud,

J'ai bien reçu la vôtre d'hier et je m'empresse d'y répondre courrier par courrier. Vous me rappelez un temps et des circonstances que je voudrais voir revivre, mais je dois vous avouer hélas ! qu'il me serait impossible de vous redire aujourd'hui ce que je vous écrivais en 1878-79. Publiez, si vous le désirez, mes lettres de cette époque ; je n'y mets qu'une condition, c'est que vous les ferez précéder ou suivre, comme vous le voudrez, de la présente lettre, qui n'est pas confidentielle et qui contient absolument mon opinion sur la situation actuelle. Vous me rappelez le vers du poète qui dit que "tel brille au second rang qui s'éclipse au premier." Eh bien ! ce vers qui est devenu proverbe s'applique à la situation présente. Il n'y a qu'à mettre les mots : opposition et pouvoir, en lieu et place de second et premier rang et l'application en est toute faite. Inutile d'entrer sur ce sujet dans de longues explications n'est-ce pas ? Dans l'opposition, je ne connaissais pas de plus vaillant chef que Mercier et je ne connaissais pas de général plus actif, plus poli, et surtout plus politique que lui, faisant flèche de tout bois, acceptant tous les dévouements, tendant la main à tous ceux dont il pouvait avoir besoin, en un mot, brave au combat, sage dans les conseils et payant de sa personne pour donner l'exemple aux troupes qui le suivaient. Il lui prenait bien, de temps à autre, des velléités de coalition lorsque le découragement le prenait, mais il se rendait invariablement à l'opinion de ses lieutenants de la vieille garde qui n'avaient jamais revêtu Metz après Iéna, Sedan après Austerlitz. La victoire en effet, vint un jour couronner ses efforts pour ne pas dire nos efforts ; et nous escaladâmes le pouvoir à la suite de Mercier qui s'était battu comme un lion.

Et après la victoire, que s'est-il passé ? Comprenez les difficultés de la position nous nous rendîmes d'abord aux raisons du chef qui nous demandait de patienter afin de se rendre maître absolu de la situation, mais qu'arriva-t-il ? On profita de cette patience pour inscrire dans nos statuts la législation le plus réactionnaire dont on ait jamais eu l'exemple au parlement Canadien depuis 1840.

On alla jusqu'à enlever aux chambres le droit d'octroyer les chartes de chemin de fer pour le placer entre les mains du conseil des ministres. M. Mercier, entre-temps, avait complètement oublié les réformes sur notre système d'une instruction obligatoire. On ne parle même plus d'abolir le conseil législatif et il sera dit à l'avenir qu'un premier ministre libéral après avoir accepté une dégradation du gouvernement de la République Française, s'est incliné devant les cafards qui ne voulaient pas que le gouvernement de la province Française de Québec fut représenté à l'Exposition Universelle de 1889. Les Allemands n'auraient pas agi autrement.

Maintenant que s'est-il passé au point de vue purement administratif ? M. Mercier se targue de poser à la Jeanne d'Arc et d'appeler aux honneurs ceux qui ont été à la peine. Je ne parlerai pas de Québec qui est entièrement sous votre contrôle et qui doit nécessairement avoir ses griefs. Je me contente de parler de Montréal ? Est-ce en bondant les bureaux publics de bleus et de tories et en donnant les meilleures positions à des hommes qui n'avaient rien fait pour le parti ? Est-ce en favorisant les entrepreneurs conservateurs au détriment de nos vieux amis, tels que les Berger, les Lamontagne, les Bourgeois, les Chartrand et tant d'autres qui avaient donné leur travail et leur argent pour aider Mercier à saisir les rênes du pouvoir ? Est-ce en ignorant les libéraux de Montréal, — son ami David en tête — pour placer le patronage entre les mains de gens qui trafiquent ouvertement des emplois publics ? Est-ce en érigeant le népotisme en principe ? Est-ce en un mot, en jouant à l'Autocrate au petit pied, et est-ce en essayant de singer la discipline de Cartier son premier maître, qu'il veut faire incliner devant son chapeau à plumes des libéraux qui n'ont jamais connu d'autres maîtres que leurs consciences ? Et les députés libéraux, les vrais libéraux comment les a-t-on traités ? Les a-t-on consultés comme ils avaient le droit de l'être ? ne leur a-t-on pas imposé par des menaces de démission et de désor-

ganisation, des lois qui répugnaient à leurs principes et à leur passé démocratique ? Et vis-à-vis du parti libéral en général, M. Mercier n'a-t-il pas déclaré à St-Laurent, Isle d'Orléans, qu'il pouvait se passer des libéraux, qu'on ne pouvait pas rester libéral et soutenir son gouvernement, qu'il fallait opter entre lui et leur passé politique. Guillaume le prussien n'a pas autrement procédé avec les Alsaciens-Lorrains. N'ayant pu réussir à décapiter le parti libéral d'un seul coup, il s'est vu réduit à travailler dans l'ombre et à essayer de désagréger, un par un, l'état-major du parti ; flattaient les uns, payant les autres et menaçant ceux qu'il ne pouvait ni flatter, ni payer ? Voilà pour Mercier, mon cher Pacaud, et je ne fais que répéter ici ce que tout le monde, même ceux qui baissent la tête devant le Pot aux Confitures, — reconnaissent être la vérité pure et simple. Et croyez-vous que ce soit la manière la plus efficace de remporter les élections générales ? Je ne parlerai pas de certaines choses qui sont du domaine personnel, mais qui sont devenues tellement publiques qu'elles ne sauraient manquer d'avoir un effet absolument désastreux sur l'électorat. Ai-je besoin de vous répéter ce que l'on dit au sujet de l'obtention de certains subsides pour la construction de certains chemins de fer patronés par des conservateurs. Maintenant, mon cher Pacaud, pourriez-vous me forcer à vous répéter ce que vous avez vous-même publié dans l'Electeur après l'avoir emprunté à l'Empire. L'entrevue était authentique, et je n'avais fait qu'être l'interprète des sentiments exprimés hautement par tous les libéraux de Montréal et d'Ottawa. La seule chose que je regrette, c'est que vous avez trouvé bon de mêler le nom de François Langelier, que nous respectons tous ici, à ceux des personnes mises en cause. On dit mon cher Pacaud que vous avez l'oreille de Mercier et que vous partagez avec lui la responsabilité du mécontentement qui s'accumule autour du gouvernement. Vous vous faites donner dans l'Electeur par M. William Venner des certificats de civisme que vous ne pourriez pas obtenir de tous les ministres collègues de M. Mercier. Dans tous les cas, je tiens à vous dire que si je vous ai approuvé en 1878-79, je ne vous approuve pas maintenant et que je ne vous reconnais pas le droit de travailler à détruire comme vous le faites, l'organisation du parti libéral dans la province de Québec.

Sur ce, mon cher Pacaud, je prie Dieu qu'il vous inspire des réflexions salutaires et qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

J. R. THIBAUDEAU.

P. S. — Comme je ne suis pas abonné à l'Electeur veuillez donc, mon cher Pacaud, me faire adresser le numéro de votre journal où paraîtra la lettre qui précède.

J. R. T.

LES CITOYENS ET LE COMTE DE PARIS

Assemblée nombreuse à l'Hôtel-de-Ville

Adresse et banquet

Il y a eu hier soir une assemblée de citoyens à l'hôtel de ville pour organiser une réception en l'honneur de M. le comte de Paris. Cette réunion était présidée par Son Honneur le maire Frémont. M. L. N. Levasseur agissait comme secrétaire.

On remarquait parmi les personnes présentes :

Les honorables juges Casault, Routhier et Chauveau, l'honorable L. P. Pelletier, l'honorable G. Oumet, G. Amyot, M. P. le lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. O. les échevins Rheaume, Robitaille, Letellier, Fiset, Léonard, les conseillers Vincent, Russières, Giguac, Rancour, Jacques, McGreevy, Angers, MM Paul de Cazes, J. U. Gregory, S. Lesage, D. C. Thompson, J. T. Peachy, Ernest Pacaud, T. Chapais, Geo Stewart jr, G. R. White, H. M. Prie, Théodore Hamel, J. J. Lavery, P. Vallière, Louis Lamontagne, P. B. Dumoulin, H. A. Bédard, Cyr Duquet, le capitaine A. Tabbot, Ernest Gagnon, Charles Trudelle, W. Brunet, M. Tessier, D. Brousseau, Oct. Lemieux, G. E. Tanguay, A. C. Guibault, Gustave, F. Hamel, C. P. Gasgrain, W. D. P. Baillairgé, J. H. Patry, Jos. Lépine et autres.

L'honorable juge Routhier expliqua en quelques mots le but de cette réunion qui est de prendre des mesures nécessaires pour recevoir dignement dans notre ville M. le comte de Paris, qui arrivera ici lundi prochain par le convoi du Pacifique, à 2.30 hrs, et se rendra immédiatement à l'hôtel St-Roch où des chambres ont été retenues pour lui et sa suite. Dans le courant de l'après-midi une adresse lui sera présentée par les Jeunes pontificaux de Québec, et le soir il y aura grand dîner au club de la Garnison. Mardi les membres de la Société St-Jean Baptiste feront visiter à M. le comte et sa suite les Plaines d'Abraham, la citadelle, les chutes Montmorency et les endroits historiques de notre ville ; et le soir, si M. le comte y consent, il y aura un banquet offert par les citoyens de Québec ; mercredi M. le comte quittera notre ville.

Après ces explications, M. Pacaud propose, et il est résolu que tout le

comité de réception soit composé de ceux qui assistent à cette réunion et que tous soient présents à la gare du Pacifique, lundi après-midi, pour recevoir les nobles visiteurs.

Dans le cas où le comte de Paris accepterait une adresse des citoyens, on a nommé un comité pour préparer cette adresse.

En dernier lieu, l'assemblée a formé un comité chargé d'organiser un banquet au comte et à sa suite.

M. Ernest Pacaud, appuyé par M. George Stewart, junior, propose et il est résolu unanimement que les messieurs suivants composent le comité du banquet : Son Honneur le maire Frémont, les honorables juges Casault, Routhier, et Chauveau, le lieutenant-colonel Duchesnay, l'honorable Gédéon Oumet, l'honorable L. P. Pelletier, MM G. Amyot, M. P. J. U. Gregory, G. R. White, Thomas Chapais, Théodore Hamel, H. A. Bédard, D. C. Thompson, Gustave F. Hamel, Ulric Tessier, C. Panet-Angers, Nazaire Levasseur, George Stewart, jr, et Ernest Pacaud. M. P. Vallière a été unanimement élu trésorier du comité.

L'honorable L. P. Pelletier appuyé par M. Thomas Chapais propose et il est résolu qu'un comité soit nommé immédiatement pour rédiger une adresse de réception à M. le comte de Paris et que ce comité se compose des honorables juges Casault et Routhier, MM Pacaud et George Stewart, junior et le proposeur et le scondteur de cette motion.

Le comité du banquet se réunira cette après-midi à cinq heures.

Le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner pendant toute la durée de la réunion. Les citoyens de cette ville veulent prouver à des étrangers distingués, au chef de la maison de France et à sa suite que Québec n'a rien perdu de la belle réputation d'hospitalité dont elle a joui jusqu'à ce jour. Anglais et Français, libéraux et conservateurs, tous se donnent la main et mettent de côté la question politique ; nous n'avons pas à nous occuper de ces cinq sous là pour recevoir dignement et cordialement un personnage dont le nom est parfaitement connu au Canada et aux Etats Unis comme descendant de François I, de Henri IV et de Louis XIV, comme soldat et comme écrivain. Ces titres lui donnent droit à nos hommages et à notre respect.

Assises criminelles

20 Octobre 1890.

Suite de l'audience de l'après-midi continuation du témoignage du témoin de M. H. Roy photographe.

Transquestionné par M. Roy pour la défense. Il n'a pu prendre une photographie des hangars en arrière.

Sur le toit de la maison une échelle partait de la lucarne jusqu'au sommet du toit, et il y avait cinq marches à faire pour arriver sur la maison du témoin.

En arrière de la maison il y avait un petit hangar en brique communiquant avec le hangar en bois, dont le toit était environ deux pieds plus haut, avec une pente douce. Ce détail est important en ce qu'il appuie la théorie de la défense sur la fuite des prisonniers par les toits au moment de l'incendie. Le témoin dit qu'il était facile de passer la galerie de la maison sur le toit du petit hangar en brique et d'y marcher. Ce toit communiquait avec le toit du hangar de Gamble sur lequel il était aussi facile de marcher. En bas de ce hangar, il avait une cour donnant sur la rue St-François et de cette cour, il y a un passage qui donne sur cette rue. Il y a une grande et une petite porte de cour sur la rue St-François.

Re-examiné. — Quand il est arrivé sur le lieu de l'incendie, tout le devant de la maison était en flammes. GEORGE LAMONTAGNE, de Québec, bijoutier, connaît Delamarre depuis février dernier, quand il lui a loué sa maison. Delamarre et sa femme y sont entrés au commencement de mai. La propriété appartenait à la femme du témoin. Le bail était pour un an. Le témoin décrit les dispositions intérieures de la maison. Il y avait deux portes en arrière pour aller dans la cour, mais l'une, celle qui donnait sur le restaurant, était condamnée. Le bas de la maison était vaste. Au premier étage, il y avait quatre chambres. On y trouvait un escalier communiquant avec les mansardes. En arrière, au premier étage, il y avait une galerie avec escalier. Les mansardes étaient aussi divisées en quatre. En arrière de la maison, il y avait une allonge en brique.

Quand il est arrivé sur le théâtre de l'incendie il a rencontré Delamarre et sa femme. Delamarre était habillé comme d'habitude. Il lui a paru un peu excité. Il lui a demandé comment il s'était sauvé et le prisonnier a répondu : "comme vous le voyez ?"

Le témoin a demandé au prisonnier si les locataires étaient sauvés et l'accusé lui a répondu qu'il pensait bien qu'ils s'étaient sauvés par en arrière. Transquestionné. — Le témoin dit que le prisonnier lui a paru un peu excité, comme il l'était lui-même, par l'incendie. Il n'a pas remarqué comment Mme Delamarre était vêtue. Dans le plafond de la bar, qui était recouvert de toile et tapissé, il y avait un trou de tuyau.

JACQUES ALFRED LAPONTE, notaire, produit le bail signé par M. et Mme Lamontagne pour la maison. DAVID ROY, hôtelier, rue St-Joseph, St-Roch, à trois portes de la maison incendiée, de l'autre côté de la rue, a eu connaissance de l'incendie, à deux heures moins vingt. Le feu était dans le bas de la maison chez Delamarre. Les portes de devant étaient fermées. Il a vu le feu par le vitrail de la bar. Alfred Desjardins essayait d'enfoncer la porte. J'ai dit au père Montreuil d'aller sonner l'alarme, dit le témoin, et à Desjardins de tâcher d'avertir les gens d'en haut. Je suis allé avertir mon frère, cela m'a pris cinq minutes. A mon retour le feu avait gagné le premier étage et les pompiers étaient arrivés. J'ai vu le prisonnier et sa femme environ une demi-

heure après le feu. Tout deux étaient habillés. Je leur ai parlé vers quatre heures, quand Martinette m'a dit qu'il avait trouvé des cadavres. Je lui ai demandé comment il se faisait qu'il n'avait pas averti les gens du haut. Il m'a répondu qu'il était surexcité, qu'il n'y avait pas pensé.

Je n'ai jamais vu un feu si rapide. J'allais presque tous les jours à l'hôtel Delamarre. Delamarre m'a dit qu'il s'était sauvé sur les hangars en arrière avec sa femme et qu'ils s'étaient habillés là.

Transquestionné. — Je crois que toutes les cloisons étaient en bois et tapissées. Il y avait un trou de tuyau dans le plafond de la bar.

ALFRED DESJARDINS, charretier. — Je me rappelle l'incendie. Je passais vers deux heures moins quart au coin de la rue Du Pont avec Marceau. J'ai vu le feu sortir par la fenêtre à côté de la porte privée. Je n'ai vu personne. Marceau m'a rejoint. J'ai essayé d'ouvrir la porte, puis je l'ai enfoncée. Le feu était par tout dans l'escalier qui conduit au premier étage. Je n'ai pu monter pour avertir le monde. J'ai entendu une voix de femme qui criait : "Ah ! mon Dieu ! La voix paraissait venir de la lucarne. J'ai répondu : Sauvez-vous par en arrière."

NARCISSE MARCEAU, charretier. — Pendant qu'Alfred Desjardins enfonçait la porte, j'ai crié de toutes mes forces : Au feu ! N'essayez pas à vous sauver par en avant ; tout est en feu. Une fenêtre du premier étage s'est ouverte et une voix d'homme a dit : Oui, oui.

LE SERGENT BEAULIEU dit que quand il a vu le feu et fait sonner l'alarme, il n'y avait plus moyen de se sauver par en avant.

La cour s'ajourne.

Local

Si vous désirez une bonne position qui vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le pépiniériste, à Genève, N.Y. Il désire des hommes pour vendre des arbres, des arbrissaux et des vignes pour être distribués dans le cours de l'automne. Lisez son annonce dans une autre colonne.

MARIAGE

Ce matin, à la Malbaie, Ernest de Varennes Eer, notaire, résidant à Waterloo, (comté de Shefford) à Mademoiselle Marie-Louise Cimon. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Henri Cimon, frère de la mariée. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRENEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLS

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur la Clyde.

TOUT EN FER ET EN ACIER

Ils sont construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Table with 4 columns: Vaisseaux, Tonnage, Commandants, Dates. Lists various ships like PARISIAN, SARDINIAN, SARMATIAN, etc., with their respective tonnage and captains.

Service de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal.

Table with 4 columns: De Liverpool, De Montréal, De Québec, Dates. Shows shipping schedules for various destinations.

N. B. — Le "COREAN" n'a pas d'accommodations pour aucune classe de passagers dans leurs voyages de Montréal et Québec à Liverpool.

Les steamers de la malle sont dépêchés sur Montréal de jour les mercredis, les passagers désirant s'embarquer à Montréal peuvent le faire (sans charge extra) après 8 heures, le soir précédent. Les steamers partent de Québec à 9 hrs A. M. les jeudis.

Prix du passage de Québec :

Table with 2 columns: Cabine, Prix. Lists prices for different cabin classes: \$60.00, \$70.00, and \$80.00.

Note — Le "PARISIAN" est éclairé par la lumière électrique

Service de Glasgow, Québec et Montréal.

Table with 4 columns: De Glasgow, Steamers, De Montréal à Glasgow le ou vers le, Dates. Lists shipping schedules for Glasgow routes.

Service de Londres, Québec et Montréal.

Table with 4 columns: De Londres, Steamers, De Montréal à Londres le ou vers le, Dates. Lists shipping schedules for London routes.

De Quebec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY... Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer...

POUR TOUS LES MAUX Hemorroïde, Contusions, Catarrhes, Blessures, Douleurs, Brulures, Toilette Intime... SERVEZ-VOUS de POND'S EXTRACT

TELEGRAPHIE

LE BILL McKINLEY Memoires de Talleyrand Crime horrible Le comte d'Aberdeen En France Paris, 18.—L'abbé Palfray, curé de Saint-Romain (Seine-Inférieure), qui a récemment prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il adhérerait à la République, vient d'être nommé évêque d'Agén.

W. Marsh, Québec, cuir, chaussures Onésime Gignac, Québec, moulures, etc. Alfred Robitaille, Bijouville, vinaigre et marinades. La fabrique de coton Montmorency. Auguste-Dupuis, St-Roch des Aulnaies fruits, plants d'arbres fruitiers. Mgr Marquis, Roberval. Le Boulhiller et Frère, Paspébiac, poisson. Les autres exposants sont invités à envoyer leurs noms et à faire connaître en même temps la nature des articles qu'ils enverront à l'exposition.

La Compagnie d'Assurance "LA ROYALE" D'ANGLETERRE. Actif \$35,053,066 43 Surplus de l'actif sur le passif 11,411,507 31 Bureau principal pour le Canada MONTREAL. WILLIAM TATLEY, agent-général. CETTE COMPAGNIE A PLACÉ PRÈS DE \$1,000,000 en Canada, dont une grande partie en dépôt au Gouvernement Fédéral, pour la protection spéciale de ses assurés.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC. Ancienne maison Methot fondée en 1808. Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer. Commerce de Gros et de Détail. Fournisseurs ordinaires des Fabriques ET DES Institutions religieuses et d'éducation Successeurs de BEAUDET & CHINIC. Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC! Téléphone: 48. Québec, 28 juin—avril 1890—Jan. 980

FRECHON & CIE 1645, Rue Notre-Dame Montréal FABRICANTS D'ORNEMENTS D'EGLISES ET DE STATUES RELIGIEUSES!!! Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cri-taux—Chasubleries—Soiries—Linge d'églises. Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton a tablier pour communautés religieuses!!! Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE... Une Spécialité Québec, 1er mai 1890—Jan.

LA plus PURE, la plus FORTLE et la MEILLEURE NE CONTENANT AUCUN Alun, Ammonia, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles. W.W. GILBERT TORONTO, ONT., CHICAGO, ILL. FABRICANT DE LA "Celebrated Royal Yeast Cakes."

Tapis, Rideaux. MARCHANDISES D'AMEUBLEMENT. L'plus grand et le plus beau choix de TAPIS BRUXELLES et TAPIS TAPISSERIE se trouve chez Glover, Fry & Cie. LES meilleurs BRUXELLES de HENDERSON & CIE. Seuls agents à Québec Glover, Fry & Cie. LES plus beaux patrons en PRELARTS et en CORTICINE se voient chez Glover Fry & Cie. LE plus grand assortiment, les patrons les plus nouveaux et les tissus les plus recherchés en RIDEAUX DE LAINE et SOIE et LAINE de \$1.50 à \$18.50 la paire, se trouvent comme spécialité chez Glover Fry & Cie. LES meilleurs valeurs et les dessins les plus récents en RIDEAUX DE DENTELLE blanc, crème et fantaisie, de \$1.25 à \$14.50 la paire, se voient chez Glover, Fry & Cie. TOUT ce qui concerne l'ameublement de maison tel que: Nattes, Rugs, Potes pour fenêtres, Ornements d'escaliers, Garnitures en cuivre de toutes sortes, Lits en fer, Matelas, Sommier à ressorts, Oreillers, Franges, Glands, Riches Fioffes pour Draperies, etc., etc., le tout à des prix satisfaisants se trouve chez Glover, Fry & Cie. SEULS AGENTS A QUEBEC pour la vente du nouveau papier plié pour tapis et coussins d'escaliers. Glover, Fry & Cie. Achetez au comptant et sauvez 5 cents par piastre. Glover, Fry & Cie. Pension privée ON DEMANDE DEUX OU TROIS PENSIONNAIRES dans une maison de pension privée. Prix modérés. S'adresser: Mlle Vve WM DION, No 12, rue St-Joseph, St-Roch. Québec, 4 octobre 1890—1m, 22

Un crime horrible Berlin, 20.—Dans un faubourg de cette ville, à Reinickendorf, un entrepreneur nommé Schaaf, qui jouissait à une certaine époque, d'une assez grande fortune, mais qui avait tout perdu et se trouvait pour le moment accablé de dettes, vient d'attaquer à coup de hache sa femme et ses cinq enfants. Trois enfants sont morts, les deux autres et la femme du meurtrier sont mourants. Schaaf est en fuite. Ajournement des chambres Paris, 10.—Il est rumeur que si la commission du budget n'est pas prête à discuter le budget à l'ouverture de la session, M. Rouvier, ministre des finances demandera l'ajournement de la chambre des députés au 27 courant, afin d'opérer une pression sur la commission et sur la chambre dans le but d'obtenir leur consentement à ses propositions. La commission du budget a fait pour 1,800,000 francs de réduction sur les dépenses prévues par M. Rouvier. —Le Figaro annonce qu'il est informé que Lord Salisbury va bientôt reprendre les négociations avec le gouvernement français au sujet du différend des pêcheries de Terre-Neuve. D'après ce journal, Lord Salisbury enverra au ministre des affaires étrangères, M Ribot une note contenant des propositions de coalition. Le comte d'Aberdeen Ottawa, 20.—Lord Aberdeen revient actuellement du Nord-Ouest et sera à Ottawa jeudi. Sir John Thompson doit donner un grand dîner en son honneur au Russell. Une foule de citoyens éminents se proposent d'y assister. Lady Aberdeen se rendra directement à Hamilton.

Au banquet qui a été donné, hier soir, à Sir Adolphe Caron, au St-Lawrence Hall, par les officiers de cinquante-six districts militaires. 150 convives étaient présents. Le lieutenant-colonel Houghton, D. A. G., présidait. Une statue en bronze a été présentée à Sir Adolphe Caron. Cette statue a été exécutée par M.P. Hébert, artiste canadien. Le cabinet était représenté par Sir John Thomson, l'hon. Geo. Foster, l'hon. MacKenzie Bowell, l'hon. J. A. Chapeau et l'hon. C. C. Colby, M. J. J. Curran, M. P., et Sir Donald Smith. L'Electeur s'étonne du silence des journaux à l'égard d'une brochure que M. Faucher de Saint-Maurice aurait publiée il y a un mois environ sous le titre "Resterons-nous français?" Notre excuse, pour ce qui nous concerne, est que nous n'avons pas reçu cette brochure.

Echos & Nouvelles TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTIMS. L'exposition de la Jamaïque Parmi les Québécois de la ville et du district, qui se sont inscrits comme exposants à la Jamaïque, nous pouvons mentionner les suivants: Edson Fitch, Québec, bois de construction. Henry Griffith, Québec chaussures. Honorable G. Bresse, Québec chaus-sures.

Personnel L'hon M. Laurier est au St-Louis. M. Alexis Deszaint, M. P., est en cette ville. M E I Rexford, secrétaire de la section protestante du conseil de l'Instruction Publique vient d'être nommé président de l'association protestante des Instituteurs de la province de Québec, qui siège en ce moment à Montréal. Le seizième M. Chs. H. Parisault, greffier en loi de la législature, a fait baptiser son seizième enfant. Les parrain et marraine était M. Hector Verret, auditeur de la province et madame Verret. De la neige Il y a quelques jours, il est tombé deux pieds de neige à St Anne des Monts. Plus de la moitié de la récolte était encore sur le champ, inutile d'ajouter que les dommages sont considérables. Alice Ansell La société St George continue de s'intéresser au sort de la malheureuse immigrée Alice Ansell dont le non restera attaché à un des procès des plus retentissants. Elle sera renvoyée en Angleterre aux frais de la société par le paquebot poste qui part d'ici pour Liverpool jeudi. Les pupilles de la marine Nous lisons dans l'Événement de Paris qu'un riche Canadien vient de léguer une somme importante à l'établissement des pupilles de la marine fondé en 1862 pour recueillir et élever un certain nombre d'orphelins de gens de mer. Ce don généreux sera d'un grand secours pour l'institution en question, qui ne dispose que de ressources trop limitées pour venir en aide aux orphelins de marins dont la situation est digne d'intérêt. 200 ans Vendredi dernier les paroissiens de St-Joseph de Lévis se réunissaient dans le lieu saint pour offrir au Seigneur des actions de grâces à l'occasion du 2ème centenaire de l'arrivée du premier curé en cette paroisse. Cette fête coïncidait aussi avec le 200ème anniversaire du décès de la bienheureuse Marguerite Marie, l'apôtre du Sacré Cœur. Il y eut donc Grand-messe solennelle le matin et Bénédiction du St-Sacrement dans l'après-midi. Aussi cet anniversaire fera époque dans les annales de St-Joseph. Nouvelles de Chicoutimi Le révérend M. Joseph Roy, ci-devant procureur du séminaire de Chicoutimi, vient d'être nommé curé du Lac-Bouchette. M. Roy a déjà pris possession de sa nouvelle cure et fait actuellement mettre la dernière main à son presbytère. Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr Bégin a remercié du haut de la chaire les paroissiens de Chicoutimi de leur générosité à son égard, et spécialement ceux qui lui ont fait cadeau de son ameublement de salon, et ceux qui ont contribué aux améliorations autour de l'évêché. Sa Grandeur a invité les paroissiens à fournir chacun une demi-corde de bois pour le chauffage de l'église pendant l'hiver afin de permettre aux ouvriers de terminer les travaux plus tôt. De la sorte, les échafauds pourront être enlevés à la fin de février. Mgr a annoncé que lors de son dernier voyage à Québec, il avait obtenu du gouvernement l'établissement d'écoles du soir dans la ville. Ces écoles s'ouvriront le 1er novembre et Mgr Bégin a invité tous ceux qui manquent d'instruction à s'instruire comme élèves. Accidents M. François Vézina, ancien mai rejeint, et bien connu en cette ville, s'est cassé une jambe, samedi dernier dans un escalier de sa résidence. M. le Dr Lemicux, qui procure ses soins au malade, dit que la blessure peut avoir des suites fâcheuses. Un ouvrier de Lévis du nom de Perron qui travaillait au déchargement d'un navire dans le port, s'est très grièvement brulé les doigts par suite d'une fausse manœuvre. Le brave homme, qui est père de famille se trouve forcément sans travail à l'approche de la morte saison, car sa guérison nécessitera peut-être une couple de mois. Dîner Les membres du Club de la Garnison ont résolu d'offrir un dîner au comte de Paris. De l'ouvrage Les travaux du drainage à Saint-Sauveur sont poussés avec activité, de ce temps-ci. Dimanche à la grand-messe, le Révé Père Grenier supérieur, a informé la population que Son Honneur le maire de Québec l'avait prié d'annoncer que tous les ouvriers qui se présenteraient aux entrepreneurs de ces travaux auraient immédiatement de l'ouvrage. Avis aux Mères Les parents calmez de Mlle Winstown avant toujours être employé pour la conduite des enfants. Il calme l'enfant, à louché les genévives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

La Banque Nationale LUNDI, LE TROIS NOVEMBRE prochain, et après, cette Banque paiera à ses actionnaires un dividende de TROIS POUR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 31 octobre prochain. Le livre de transport d'actions sera clos depuis le 17 au 31 octobre prochain inclusivement. Par ordre du bureau de direction. P. LAFRANCE, Caissier. Québec, 27 septembre 1890—1m. 16 COMPAGNIE DE NAVIGATION Richelieu et Ontario ENTRE QUEBEC ET MONTREAL. Le steamer Québec, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon, les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, à 5 HEURES de l'après-midi. Le steamer Montréal, capitaine L. H. Roy, partira du quai Napoléon, les LUNDIS, MÉR-CREDIS et VENDREDIS, à 5 HEURES de l'après-midi. Ces deux steamers arrêtent à Batisseau, Trois-Rivières et Sorel. LA LIGNE DU Saguenay, Québec et Chicoutimi. Le vapeur Corinthian, capitaine Lecours, partira du quai St André, à 730 hrs. A. M., MARDI et VENDREDI, arrêtant à la Baie St-Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha Ha et Chicoutimi. On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour Montréal au bureau de la Compagnie, quai Napoléon, et pour la ligne du Saguenay, au bureau sur le quai St-André, et aussi au bureau des billets de R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis. JULIEN CHABOT, Gérant-général. L. H. MYRAND, Agent Québec, 19 septembre 1890—6 m 75

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE DE GRIMAULT & CIE. Pharmaciens à Paris. Depuis vingt-cinq années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants, pour remplacer l'Huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique. Il est souverain contre l'Engorgement et l'Inflammation des Glandes du Cou, les Goumées et les diverses Eruptions de la Peau, de la Tête et du Visage. Il excite l'Appétit, tonifie les Tissus, combat la Fièvre et la Mollesse des Chair et rend aux enfants leur Vigueur et leur Gaïeté naturelles. C'est un admirable médicament contre les Croûtes de Lait, et un excellent Dépuratif. Dans toutes les Pharmacies. Gros: Chez M. N. Lyman, 500 St. C. Montréal. Québec, 128 février 1890—1 an

MAISON VENDRE OU LOUER CETTE VASTE ET MAGNIFIQUE MAISON SITUÉE AU No. 9 RUE BUADE Maintenant occupée par l'établissement du "COURRIER DU CANADA" CETTE MAISON qui a QUATRE ETAGES sur le devant et CINQ en arrière, et un SOUS-SOL, a été construite expressément pour y mettre l'établissement du COURRIER DU CANADA et est d'une solidité qui a permis de mettre au 2me étage toutes les machines. C'est aussi un poste de commerce très avantageux, l'établissement actuel l'occupe depuis 1849. Situation centrale, près du Bureau de Poste et du Palais de Justice. Pour les conditions S'adresser au propriétaire. J. D. BROUSSEAU, 62, rue St-Louis. ou à LABRECQUE & BELANGER, Notaires, 18, rue Duade Québec, 7 octobre 1890.

La plus grande merveille du temps moderne LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable. L'Onguent est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4d, 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion. Avertissements.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas venus dans ce pays. Les acheteurs devront avoir soin de faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. L'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY. Québec, 1er mai 1890—Jan 3 fcs C

BEHAN BROS. POUR LA SAISON! LES VETEMENTS DE DESSOUS chauds et confortables étant une nécessité absolue pour notre climat rigoureux, nous avons fait en sorte de pouvoir fournir à tous chacun les marchandises convenables pour les saisons d'Automne et d'Hiver! VETEMENTS DE DESSOUS pour Hommes, Femmes et Enfants, de tous genres, de toutes grandeurs, et de toutes sortes en grande variété. Nous nous sommes procurés le premier choix dans les meilleurs manufactures, et nous garantissons de donner satisfaction aux acheteurs. BEHAN BROS.

Généalogie du Peuple Canadien Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine. 7 beaux volumes de 650 pages reliés 7 \$4.50 PAR VOLUME, \$4.50 PAYABLE PAR Versements de 50c par semaine. Le Dictionnaire Généalogique est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabriciens paroissiaux, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement. Pour autres informations ou pour les souscriptions, etc. s'adresser aux Éditeurs. EUSÈBE SENÉCAL & FILS 20—rue St-Vincent—20 MONTREAL. Québec, 11 juillet 190. 18

Derniere Edition

ADMIRABLE

On lit dans la Presse : L'Electeur nous apprend que l'adresse à M. Mercier, lue par M. le maire Grenier était admirable et que la réponse de M. Mercier à l'adresse admirable de M. Grenier a été admirable !

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Un discours

Londres, 21—Dans un discours prononcé à New Castle hier, Lord Granville a dit que les conservateurs quoique confiants dans le résultat des prochaines élections, semblaient anxieux de les différer autant que possible.

En mission diplomatique

Londres, 21—Sir Samuel Baker, explorateur africain, partira pour l'Égypte mercredi. Il est chargé par lord Salisbury d'aviser le gouvernement sur la question du Soudan.

Decede

Trieste, 21—Sir F. Richard Burton, célèbre explorateur, est mort hier. Son corps sera envoyé en Angleterre.

Honneurs spéciaux

Berlin, 21—La Post dit que l'empereur Guillaume confèrera des honneurs spéciaux au Général Von Moltke à l'occasion de son 90e anniversaire de naissance.

Les fugitifs irlandais

Paris, 21—Dillon et O'Brien ont assisté hier aux débats de la Chambre.

Regence

La Haye, 21—Le Handelsblad croit que le parlement danois se réunira bientôt pour décider s'il est opportun de nommer un régent vu l'état de santé du roi.

Assises criminelles

Affaire McGreevy vs Tarte

Demande pour procès séparé accordée

Suite du procès Delamarr

Son Honneur Bossé monte sur le banc à 10 heures et quart.

On interromp le procès Delamarr pour entendre la plaidoirie sur la motion Tarte demandant procès séparé dans la cause de la Reine contre MM. J. I. Tarte, R. H. McGreevy et O. E. Murphy.

M. Casgrain, avocat de M. Tarte, expose au tribunal les raisons pour lesquelles un procès séparé doit être accordé à son client. Les raisons alléguées dans la motion sont que le défendeur Tarte a besoin du témoignage des deux autres défendeurs, et que son plaidoyer de justification diffère essentiellement de celui des deux autres qui plaident non-coupables.

La couronne a sans doute le droit de demander un procès collectif, mais la défense est autorisée à demander un procès séparé et c'est à la cour d'accorder ou de refuser cette demande.

Il s'agit d'une offense très grave. Le demandeur Tarte, pris toute la responsabilité de la publication. La question est d'intérêt public et c'est une considération pour la cour d'exercer une discrétion qui a déjà été exercée plusieurs fois dans des cas semblables en Angleterre.

En cette cause toute la preuve sur le plaidoyer de justification ne servirait en rien aux deux autres défendeurs. M. Tarte fait une défense complète et ce n'est pas parce qu'une fiction de la loi permet d'ajouter deux défendeurs dans une cause, qu'on peut priver un défendeur de sa défense pleine et entière.

L'HON. M. LAURIER, conseil de M. Casgrain, dit qu'il serait disposé à aller plus loin que le savant avocat qui l'a précédé. Il croit que M. Tarte a un droit absolu à un procès séparé et que le cas actuel n'en est pas un où la discrétion ordinaire du tribunal puisse s'appliquer. La loi criminelle n'admet en général que deux plaidoyers : coupable ou non coupable.

En matière de libelle, la loi fait une exception et permet un plaidoyer affirmatif de justification. Dans la présente cause deux des défendeurs plaident non coupables et l'autre fait un plaidoyer affirmatif. Peut-on prétendre que dans ces circonstances le jury pourra décréter la culpabilité ou l'innocence des trois à la fois ?

Dans le cas de MM. McGreevy et Murphy toute l'enquête aura pour but de décider s'ils ont pris part au libelle. Ce point élucidé, ils n'auraient plus le moindre intérêt à la preuve qui cherchera à démontrer que le défendeur Tarte est justifiable d'avoir publié le prétendu libelle.

La plus simple justice demande donc que le défendeur Tarte alone devienne l'accusateur de M. Thomas McGreevy, ne soit pas embarrassé ni circonscrit dans sa preuve ou les deux autres accusés n'ont rien à voir.

M. Irvine soutient en quelques mots que la motion ne peut être accordée. La cour décide immédiatement que le plaidoyer de M. Tarte est tellement différent de celui des deux autres que la motion doit être accordée sans hésitation.

M. Irvine déclare, en réponse à M. Casgrain, que la poursuite ne produit pas de réplique spéciale au plaidoyer de justification produit par M. Tarte.

On continue alors le procès Delamarr. Le témoin MARCEAU déjà entendu, identifie le prisonnier Gauthier, et dit que c'est lui qui était dans la voiture. Madame Delamarr était aussi dans la voiture. Il n'a entendu qu'une personne crier dans la maison : "Au feu, au feu. Sauvez-vous."

JOSEPH GAGNÉ, constable, ne connaît pas les prisonniers, mais il était au feu avec le sergent Beaulieu. C'est lui qui a donné l'alarme. Il est passé dans les environs une heure avant l'incendie, il n'y avait pas d'apparence de feu. Quand il est arrivé au commencement de l'incendie, il a remarqué que les flammes sortaient par en arrière et un peu en avant. Il y avait là 5 ou 6 personnes. Il ne se rappelle pas d'avoir vu les prisonniers. Il était au coin de la rue du Pont et St-François quand il a entendu crier au feu. D'après ce qu'il a pu voir, les flammes étaient telles qu'il était impossible aux gens de se sauver par en arrière.

JOHN JAMES VELDON, pharmacien, rue St-Joseph, St-Roch, reconnaît les prisonniers pour les avoir vus à l'enquête préliminaire.

Il a entendu du bruit vers 2.30 heures, dans la nuit de l'incendie. Il a regardé par la fenêtre, a vu la lueur en arrière de sa maison, dans la direction du bureau de poste.

Il s'est habillé et s'est rendu sur le théâtre de l'incendie.

Quand il est arrivé, les flammes paraissent avoir plus de force en arrière qu'en avant. Toutes les fenêtres étaient fermées. Le témoin est allé en arrière, et tous les hangars étaient en feu.

D'après ce qu'il a vu, il était plus facile de se sauver par en avant que par en arrière. Il a vu descendre les cadavres des personnes brûlées. Il y avait du monde qui regardait le feu.

Personne ne semblait savoir qu'il y avait du monde dans la maison, et n'avait l'air de s'en occuper.

GEORGE EDOUARD SAUVAT, reside sur la rue St-Joseph, St-Roch. Il a eu connaissance du feu, il habite la troisième maison voisine de celle des prisonniers.

Il a entendu sonner l'alarme, et un M. David Roy, hôtelier, crier au feu. Il s'est levé et a vu les flammes sortir de la maison occupée par les prisonniers.

Il s'est habillé et s'est rendu à son magasin, rue du Pont, pour téléphoner à la station de feu du Palais et donner l'alarme. Quand il est arrivé sur les lieux, tout était en feu en arrière, et les flammes sortaient en avant par la bar.

Il a vu le prisonnier Delamarr le matin vers quatre heures, il était tout habillé et parlait avec David Roy, hôtelier. Il ne l'a pas beaucoup remarqué. Maranda restait dans le haut de la maison occupée par Delamarr, et il l'a vu entrer chez lui le soir du feu.

EDMOND MARTINETTE, pompier, inspecteur des échelles d'incendie dit que la première alarme a été sonnée à 1.55 du matin à la boîte 73, et la deuxième alarme à 1.58. Il a pris 5 ou 6 minutes pour s'habiller et s'est rendu sur les lieux de l'incendie. Quand il est arrivé la maison était tout en feu, mais les flammes lui ont paru plus considérables en arrière qu'en avant. Les hangars en arrière étaient tous en feu. Les galeries des maisons voisines étaient aussi en feu.

L'incendie a duré environ 2 heures. Il a regardé après l'incendie où le feu avait pu prendre, le lendemain avec le coroner. Toutes les parties brûlées étaient à peu près dans le même état.

Quand le feu a été éteint le témoin s'est rendu dans les mansardes avec un nommé Louis Drapau. Il y avait encore du feu. Il y avait deux lits que le feu avait atteints sans les détruire. Le feu avait brûlé les couvertures. Il a trouvé 4 personnes, 2 dans un lit double un homme et un enfant, sur le plancher une femme, et une autre dans un lit simple, une jeune fille d'environ 16 à 17 ans. Ces personnes ont été transportées à la morgue le matin. Les chaises des mansardes en arrière étaient fermées, les vitres étaient cassées mais l'entourage était resté ferme.

La femme qu'il a remarquée par terre se trouvait près du lit.

PHILIPPE DORVAL, chef de la brigade du feu, connaît les prisonniers pour les avoir vus à l'enquête préliminaire.

Le 17 juillet dernier, une alarme a été donnée à la boîte 73.

A son arrivée sur la rue St-Joseph, la maison des prisonniers était tout en feu, ainsi que les hangars en arrière, et il y avait un jet d'eau dirigé sur le feu.

Le témoin décrit les mesures prises pour maîtriser l'incendie.

Lorsque le feu fut éteint, vers 4 1/2 heures, les pompiers Martinette et Drapau ont crié des mansardes au témoin qu'ils avaient trouvé des corps en haut. Je constatai moi-même, qu'il y avait 5 personnes dans les mansardes, dans une chambre donnant sur la cour. La fenêtre de cette chambre m'a paru n'avoir pas été ouverte.

LOUIS DRAPAU, pompier, est descendu à la deuxième alarme à 1.58 du matin. C'est lui qui a placé une des échelles à une des lucarnes sur la rue St-Joseph. Il a vu descendre les cadavres.

LOUIS FLEURY, détective, connaît les prisonniers à la barre depuis leur arrestation. C'est lui qui accompagné du détective Walsh les a arrêtés à St-Sauveur, sur la rue Bédard, et les a conduits à la station de police No 1.

Il a eu une conversation avec l'un des prisonniers, Delamarr qui a paru par surprise de voir qu'ils étaient arrêtés. Le témoin lui a dit qu'ils étaient arrêtés parce qu'ils avaient été vus tout habillés sur la rue St-Joseph au moment de l'incendie. Delamarr lui a répondu qu'ils s'étaient sauvés sur les hangars en arrière et s'étaient habillés là. Le témoin lui a demandé s'il n'avait pas pensé à ces pauvres malheureux qui étaient en haut.

La défense s'objecte à ce que le témoin entre dans ces détails, et l'objection est renvoyée.

Delamarr lui a répondu : "Oui, j'ai crié à Maranda de se sauver. Il est venu à la fenêtre et m'a crié : "Oui, oui, je me sauve."

DAMASE LAPOINTE, commis-marchand, connaît Mme Delamarr. Il a eu connaissance du feu, et a entendu sonner l'alarme. Il s'est rendu sur les lieux. Il a vu Mme Delamarr en compagnie d'un homme ; il ne peut pas jurer si c'était son mari. Elle était tout habillée. Il l'a vue en arrivant et elle avait l'air calme.

A 1 heure la cour s'ajourne.

A travers la ville

Douane

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 20 octobre est de \$2,369.82

Remerciements

Nos remerciements à M. l'abbé T. Lachance pour l'envoi de journaux parisiens à notre adresse. Comme l'on sait ce jeune prêtre est en route pour Rome où il doit consacrer deux années à l'étude des sciences théologiques.

Personnel

L'honorable Ls Beaubien de Montréal est en ville.

Nouveaux arpenteurs

Les examens pour l'étude et la pratique de l'arpentage sont terminés d'aujourd'hui.

Ont été admis à la pratique MM. F. H. Fafard, de l'Islet-H. Vincent, de Montréal, et F. X. A. Roy.

Rixe sanglante

Hier soir, vers 9 heures, deux individus ont fait la bataille, au coin des rues du Bon Pasteur et de Lachevoitrie. La lutte était très animée, au grand scandale du voisinage. Ce matin, on pouvait voir une mare de sang à l'endroit de l'action. La police ne surveille pas assez ce quartier mal éclairé, et où des scènes de cette nature se répètent bien trop souvent.

Conseil de ville

Séance spéciale hebdomadaire du conseil de ville convoquée par Son Honneur le maire sur la réquisition de cinq membres du conseil, pour ce soir (21 octobre), à 7.30.

Sujet : prendre en considération les rues de l'eau et du drainage dans les rues Avenue Renaud, Avenue Sacré-Cœur, rue St-André, rue St-Valier, de l'Avenue Sacré-Cœur à l'Ouest, à St-Sauveur ; aussi pour affaires générales.

Ordres du jour

1o Rapport du comité de l'aqueduc concernant les travaux d'aqueduc et de drainage dans les rues Avenue Renaud Avenue Sacré-Cœur, rue St-André, rue St-Valier, de l'Avenue Sacré-Cœur à l'Ouest, à St-Sauveur.

2o Rapport du comité des chemins (concernant l'ouverture d'une ruelle parallèle à la rue St-Jean sur le terrain des Jésuites.)

3o Rapport du comité des finances (réclamation du greffier de la cité pour différence de salaire.)

Mariage

Ce matin, à l'église St-Jean-Baptiste de Québec, M. J. E. Ernest Lepage, fils de M. J. Enoch Lepage, du Département des Terres de la Couronne, conduisait à l'autel Mlle Mary Céline Newman. Détail heureux : La mariée avait en son bonheur, quelques jours avant la célébration du mariage, de se convertir à la foi catholique, grâce aux soins éclairés et vraiment paternels du Rév. Père Désy, Supérieur des Jésuites, à Québec, qui a bien voulu bénir lui-même l'union des nouveaux époux.

L'Externat

Dimanche dernier son Eminence le cardinal Taschereau a fait la bénédiction du nouvel externat de St-Roch. A quatre heures précises, Son Eminence a fait son entrée solennelle dans l'église de la paroisse où la cérémonie a commencé.

Son Eminence était assisté de MM. Mathieu et Boillard, du séminaire de Québec. Parmi les membres du clergé, on remarquait Mgr Marois, vicaire-général, Mgr Méthot, Mgr Tétu, Mgr Gagnon, MM. Sirois, curé de St-Alphonse ; Lallamie, Nadeau Kirouac et tout le personnel de la cure de St-Roch.

Quelques instants après on se rendit en procession au nouveau couvent où a eu lieu la bénédiction intérieure et extérieure du bâtiment. Après la cérémonie, Son Eminence donna sa bénédiction à la population qui se trouvait présente et accompagné de sa suite, il visita en détail le nouveau couvent.

Voici une description sommaire de ce nouveau couvent. C'est un magnifique édifice ayant deux étages et un comble français, étant muni de toutes les améliorations nécessaires pour une maison de ce genre.

Nos concitoyens, M. Tanguay et Vallée architectes sont les auteurs du plan du nouveau couvent qui mesure 90 pieds sur 54 pieds.

Chaque étage mesure 14 pieds de hauteur. L'édifice contient 14 nouvelles classes qui ont été ouvertes le 1er septembre dernier.

MARIAGE

Ce matin, à la Malbaie, Ernest de Varennes Ecq, notaire, résidant à Waterloo, (comté de Shefford) à Mademoiselle Marie-Louise Cimon. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Henri Cimon, frère de la mariée. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

AVIS.

UNE assemblée générale des membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DE MONTMAGNY, aura lieu, dans la ville de Montmagny, dans le bureau de la Compagnie, JEUDI le TRENTEMEUR jour D'OCTOBRE courant à dix heures A. M. pour procéder à l'élection des Directeurs pour remplacer ceux sortant de charge. Les membres de la Compagnie sont priés d'y assister.

Par ordre, H. HEBERT, Secr.-Trés. Montmagny, 13 octobre 1890. Québec, 21 octobre 1890, 87

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHÉMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express à 1.30 p. m.

Train Express à 10.03 p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 1.30 heures p. m.

CHÉMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

DÉPART DE QUÉBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., à Roberval à 6.30 P. M.

3.45 P. M.—Train mixte pour la Rivière à Pierre tous les jours y arrivant à 8.00 P. M., (et à St-Raymond) à 6.30 P. M.)

ARRIVÉE À QUÉBEC

9.00 A. M.—Train mixte part de la Rivière à Pierre tous les jours à 4.40 a. m. (de St-Raymond 6.20 a. m.) arrivant à Québec à 9.00 a. m.

7.00 P. M.—Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours (et de la Jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

GRAND TRONC

TRAIN MIXTE

9.50 A. M.—Train mixte laissera la Pointe L. vis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest.

TRAIN DU SOIR

8.55 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Falls, Gornam, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et de St-Quint et du Nord-Est.

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS

Pour la Rivière du Loup Dalhousie 7.10 Pour Halifax et St-Jean 14.30 Pour la Riv. du-Loup 17.45

LES TRAINS ARRIVERONT À LÉVIS

De la Rivière-du-Loup 5.15 De Halifax et St-Jean 10.40 De la Rivière-du-Loup Dalhousie 12.35

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

QUÉBEC-CENTRAL

Express-quitte LÉVIS à 2.00 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.00 p. m. et à New-York, 11.40 a. m.

Mixte-quitte Lévis 1.40 p. m., arrive à St-François à 5.45 p. m.

Passagers : Quitte Lévis à 9.15 p. m., arrive à Sherbrooke à 4.10 a. m., et à New-York à 11.40 p. m.

QUÉBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

Départ de Hédelville pour Sainte Anne, à 7.35 A. M. et 6.35 P. M.

Quitte Sainte-Anne à 5.20 A. M., et 2.50 P. M.

LES DIMANCHES

Quitte Hédelville à 6.00 A. M., 7.35 A. M. et 5.50 P. M.

Quitte Sainte-Anne à 5.55 A. M., midi et 4 P. M.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures à six cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS. INTERCOLONIAL

QUÉBEC LÉVIS

A. M. A. M.

5.30 Accommodation pour la Rivière-du-Loup. 6.00 Train mixte de la Riv. du Loup.

6.45 Malle pour la Rivière du Loup. 11.00 Malle de Halifax.

P. M. P. M.

2.00 Malle pour Halifax. 3.30 Accommodation pour la Rivière du Loup.

5.10 Accommodation pour la Rivière du Loup. 12.45 Malle de la Riv. du Loup.

Pour le Québec Central

A. M. A. M.

4.30 Express pour Sherbrooke. 6.45 Express de nuit.

11.15 Train Mixte pour St-Joseph. P. M.

8.30 Express de nuit pour Sherbrooke. 1.45 Express de nuit pour Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUÉBEC STATION DE LÉVIS

A. M. A. M.

9.30 Train mixte pour Richmond. 6.30 Malle de l'Ouest.

10.45 Train Eclair pour l'Ouest. P. M.

8.30 Malle pour l'Ouest. P. M.

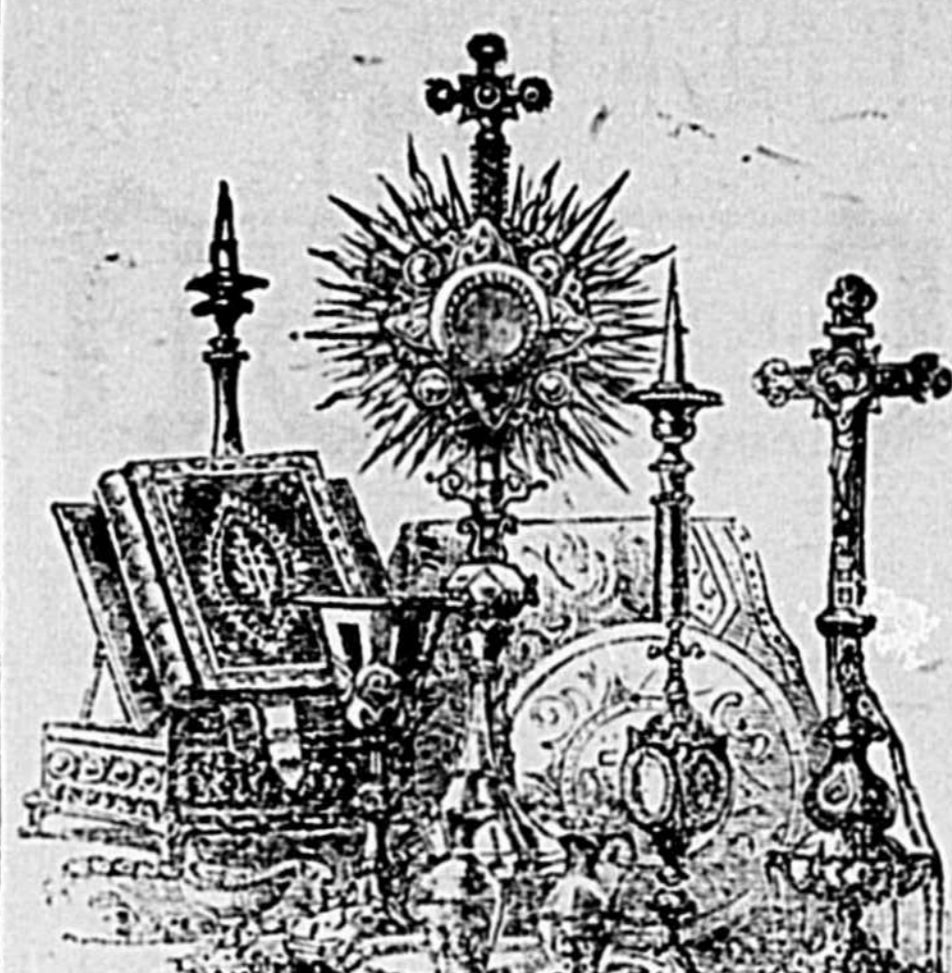
1.30 P. M. 2.00 P. M.

3.00 " 3.00 "

6.00 " 6.00 "

arrivant au quai Bowen, à Sillery, aller et retour. Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec à 5.00 hrs A. M. et hrs P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les trains seront les mêmes que le dimanche. Le vapeur "Orléans" fera un voyage spécial tous les Jedis, à 10 hrs p. m. de l'île pour Québec.



CREDIT PAROISSIAL C. B. LANGLOT, 1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

VENANT D'ETRE REÇUES MES IMPORTATIONS DE VINS DE MESSE Le Colli de Sicile, vin sec, \$1.50 le gallon. Le Muscat d'Espagne, vin sucré, \$1.40 le gallon. Le Vin Canadien de Sandwich, \$1.25 le gallon. CHASUBLES en velours avec sujet brodé or fin \$15.00 CHASUBLES en damas soie avec sujet en broderie 9.00 CHAPES en moire de laine 12.00



LE 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches : DÉPART DE QUÉBEC 7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

LES BILLETTS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations énumérées ci-dessus sont en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis.

EXCELLENTE terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

LOUIS JOBIN Sculpteur et Statuaire Coïn des Raes Clair Fontaine et Burton. QUARTIER MONTCALM QUÉBEC.

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL 1889-Arrangements d'hiver-1890

LE 18 NOVEMBRE 1889, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit : LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS Pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie 8.00 Pour Halifax et Saint-Jean 14.30 Pour la Rivière-du-Loup 18.00

On se procurera des billets et des informations sur la route, les taux du fret et les passagers en s'adressant à T. LAVERDIÈRE, 19, rue Dalhousie, Québec. D. POTTINGER, Burlington et chef, Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 14 nov 1889. Québec, 10 mars 90 nov 89—tan

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC Le SS. "MIRAMICHI" Capt. A. Baquet QUITTERA QUÉBEC, MARDI, le 28 Octobre à 2 h. P. M.

sur l'ICÔTE AUX PÈRES, GASPE, MALBAIE, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMER SIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE AUX PÈRES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

J. & W. REID Fabricants de Papiers, 124, Rue ST-PAUL, QUÉBEC. MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour enveloppes, papier à laubris, feutre à tapis, feutre à couvrir sec et godronné.

MOULIN A PORT ROUGE. Papier de bois, carton de bois. MOULIN WOODEND A PORTNEUF. Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE. Carton clair pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton. Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapisser de toutes sortes

CONDITIONS —DU— COURRIER DU CANADA PRIX DE L'ABONNEMENT EDITION QUOTIDIENNE CANADA UN AN \$1.00 ET SIX MOIS \$2.00

THOMAS CHAPUIS PROPRIÉTAIRE No 11 & 13 Rue Brada, Haute-Ville QUÉBEC. IMPRIMÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, ÉDITEUR Rue Brada, Haute-Ville, Québec.